

Grand Poitiers Communauté Urbaine

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	29
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	29
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	29
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	30
2.1.	Modalités de tarification	30
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	31
2.3.	Recettes.....	32
3.	Indicateurs de performance	33
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	33
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	33
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	35
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	36
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	37
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	37
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	40
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	40
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	41
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	42
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	43
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	43
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	44
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	45
4.	Financement des investissements.....	46
4.1.	Montants financiers.....	46
4.2.	Etat de la dette du service	46
4.3.	Amortissements	46
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	46
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	46
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	47
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	47
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	47
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	48

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Grand Poitiers Communauté Urbaine
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Biard, Buxerolles, Béruges, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard
- Existence d'une CCSPL Oui
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 28 juin 2013
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 24 juin 2016

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie par régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **142 889** habitants au 31/12/2023 (141 348 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **48 416** abonnés au 31/12/2023 (47 977 au 31/12/2022).

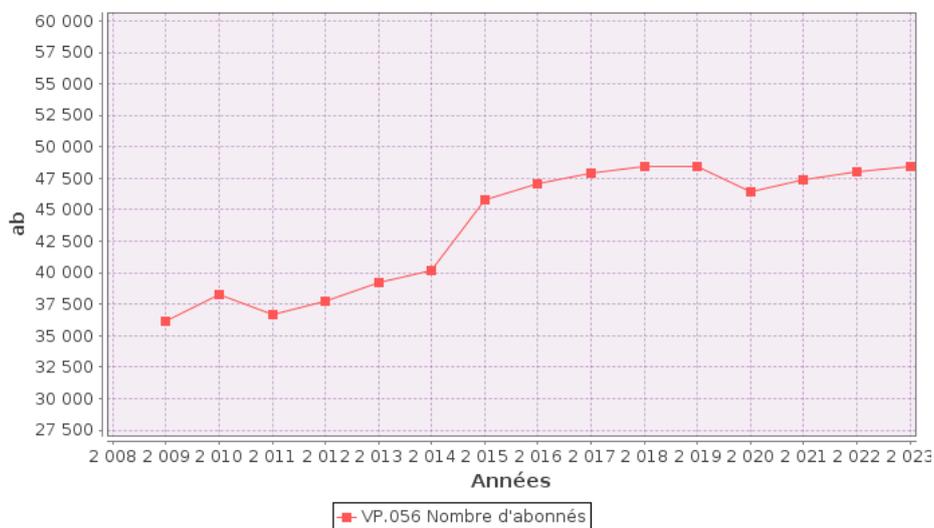
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Population 2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Béruges	1 586	458	469	2,35%
Biard	1 898	899	918	2,07%
Buxerolles	10 127	3 807	3 873	1,70%
Chasseneuil-du-Poitou	4 748	1 832	1 862	1,61%
Croutelle	902	452	455	0,66%
Fontaine-le-Comte	4 046	1 866	1 886	1,06%
Ligugé	3 452	1 602	1 627	1,54%
Mignaloux-Beauvoir	5 209	2 205	2 166	-1,80%
Migné-Auxances	6 298	2 783	2 777	-0,22%
Montamisé	3 752	1 622	1 658	2,17%
Poitiers	92 296	24 563	24 734	0,69%
Saint-Benoît	7 503	3 136	3 156	0,63%
Vouneuil-sous-Biard	6 286	2 752	2 835	2,93%
Total	148 103	47 977	48 416	0,91%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 48 416.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 58,33 abonnés/km) au 31/12/2023. (58,46 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,95 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,95 habitants/abonné au 31/12/2022).

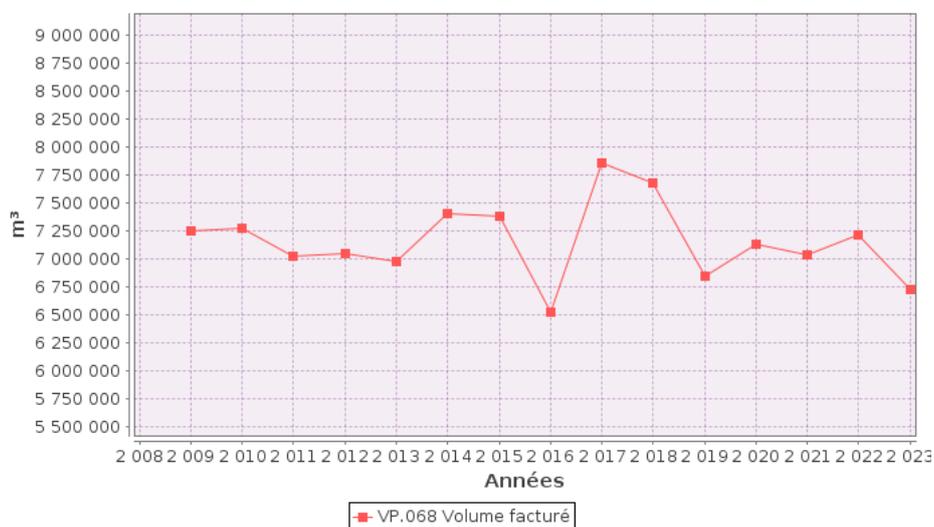


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	7 210 112	6 732 486	-6,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
SMARVES	157 057	186 391	18.68 %
Total des volumes importés			

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 94 au 31/12/2023 (94 au 31/12/2022).

1.8. *Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert*



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 42,58 km de réseau unitaire hors branchements,
- 787,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 830,08 km (820,67 km au 31/12/2022).

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Un bassin tampon	Site du Moulin apparent -Poitiers	5 500 m ³
Un bassin tampon	Site de Ligugé	600 m ³
Un bassin tampon	Fontaine-Le- Comte	1 500 m ³
Un bassin tampon	Vouneuil-Sous-Biard	1 800 m ³
Un bassin tampon	Saint- Benoît	1 500 m ³
Un bassin tampon	Migné-Auxances	1 500 m ³

1.9. *Ouvrages d'épuration des eaux usées*



Le service gère 13 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Dix communes sont rattachées au système de traitement des eaux usées de la station d'épuration de la Folie : Biard, Buxerolles, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-Sous-Biard.

Le service gère également la station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou et la station d'épuration de Ligugé qui traite aussi les effluents de la commune de Smarves.

Le service gère 5 micro- stations (à Béruges : La Torchaise, à Montamisé : Maison de la Forêt, à Poitiers : Breuil, à

Chasseneuil-du-Poitou : Martigny et Planty), 3 stations plantées de roseaux (à Saint-Benoît : Flée, à Béruges : Bourgversé, et à Ligugé : Virolet) ainsi que 2 lagunes (à Chasseneuil-du-Poitou : Grand-Pont et à Béruges : le Bourg).

1.9.1. La station d'épuration de Poitiers



Le système de collecte

Grand Poitiers exploite le réseau de collecte qui alimente la station d'épuration de la Folie. Ce réseau est composé de la façon suivante :

- 39 km de collecteurs unitaires
- 595 km de collecteurs d'eaux usées
- 60 km de canalisation de refoulement
- la décomposition globale du réseau fait apparaître 7 % de système unitaire et 93 % de système séparatif.

Le bassin tampon du Moulin Apparent, d'une capacité de 5 500 m³, situé dans l'enceinte de l'ancienne station d'épuration, a été mis en service fin 2003. Cet ouvrage permet de capter les sur-débits en période pluvieuse avant un traitement différé à la station d'épuration.

Le système de traitement

La station de traitement des eaux usées de la Folie, située rue de la Poupinière à Poitiers, a été mise en service en 2003.

Les caractéristiques de dimensionnement sont :

- capacité de 152 500 équivalent/habitants (file eau)
- débit admissible temps sec : 19 800 m³/j
- débit admissible temps de pluie : 37 900 m³/j

Le traitement comprend plusieurs étapes

- Poste de pompage

Il est situé au Moulin Apparent. Il comprend 2 dégrilleurs (35 mm), 1 vis compactrice de déchets et 5 pompes :

- 2 pompes de refoulement, débit maximum total 2 600 m³/h vers le site de La Folie situé à 1,7 km
- 2 pompes envoient vers le bassin tampon de 5 500 m³, leur débit est de 3 500 m³/h
- la 5ème pompe sert de secours aussi bien vers la station que vers le bassin tampon

- Prétraitement

Il est constitué de 2 files de traitement identiques. Chaque file comprend :

- dégrillage à 15 mm - tamisage à 6 mm - dessablage / déshuilage

- Traitement biologique

Il est constitué de 2 files de traitement identiques. Chaque file comprend :

- zone de contact - bassin anaérobie de 1 650 m³ - bassin aérobie / anoxie de 12 100 m³ - dégazage - clarificateur de 7 700 m³ - recirculation des boues - comptage

- Traitement des boues

- épaissement par flottation (2,5 à 3 % de Matières Sèches) - déshydratation sur filtres-presses (20 à 30 % de MS) - séchage thermique (93 à 97 % de MS) - granulation (88 à 92 % de MS) - stockage

- Traitement de l'air vicié des locaux

Le prétraitement et le traitement des boues ont une désodorisation à 3 étages : tours de lavage acide, javel et soude.

- Traitement des matières externes

- réception et traitement des matières de curage des collecteurs et des réseaux (lavage des sables)
- réception et traitement des matières de vidange (fosses septiques, fosses toutes eaux, fosses étanches) qui sont stockées puis injectées en tête des dessableurs /déshuileurs
- réception et traitement des graisses en provenance des bacs à graisse des cantines, restaurants. Ces graisses sont mélangées à celles du déshuilage, stockées et traitées par voie biologique dans un réacteur spécifique

Bilan de fonctionnement de la station d'épuration :

Principaux évènements :

En entrée :

Le bassin tampon de 5 500 m³ en tête de station a écrêté les débits de pluie à 43 reprises sur l'année 2023 et il y a eu 51 280 m³ de by-pass.

Le débit moyen annuel est de 20 197 m³/j (17 296 m³/j en 2022), ce qui correspond à une charge hydraulique de 53,2 % par rapport à la charge de dimensionnement.

La charge moyenne annuelle est de 4 581kg DBO₅/j (5 223 kg en 2022), ce qui représente 50 % de la charge organique de référence.

En 2023, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO₅ est égal à 2,6, ce qui indique un effluent moyennement biodégradable en sachant qu'en dessous d'un rapport de 2, on considère que la biodégradabilité de l'effluent est facile. Cet effluent est représentatif d'un effluent urbain classique (2,49 pour l'année 2022, ce qui indique une biodégradabilité stable par rapport à l'année dernière).

Traitement :

Les concentrations en boues des bassins biologiques ont variées de 2,7 à 5,8 g/l.

Sortie :

L'ensemble des analyses réalisées indique globalement de bonnes performances épuratoires, pour les paramètres suivants : DBO₅, DCO, NK, MES, NGL, NH₄ et Pt.

Maintenance et entretien :

- MARS : Maintenance et vérification du pont bascule
- MARS : Maintenance des agitateurs des bassins d'aération.
- JUIN : Changement des toiles du filtre A.
- JUILLET : Maintenance Trommel.
- AOUT : changement du broyeur.
- NOVEMBRE : mise en place d'une mesure de voile de boues sur clarificateurs Sud.
- DECEMBRE : maintenance des surpresseurs d'air des bassins d'aération.

Apports extérieurs traités sur la station :

- Matières de vidanges : 6 932 m³ (2 993 m³ en 2022),

- Graisses : 1 143 tonnes (877 tonnes en 2022),
- Matières de curage du réseau : 1 823 tonnes (2 090 tonnes en 2022)

Sous-produits de la station d'épuration :

- Refus de dégrillage et éléments grossiers : 54 tonnes (44 tonnes en 2022).

Ces refus de dégrillage comprennent ceux produits sur la STEP de la Folie (Moulin apparent compris) mais aussi sur des stations extérieures et postes de relevages situés sur Grand Poitiers. Le résultat intègre également les refus de trommel issus du dessablage.

- Sable lavé : 122 tonnes (310 tonnes en 2022).

Boues d'épuration :

10 319 tonnes de boues à 25,1 % de MS (8 906T en 2022) soit 2 590 tonnes de matières sèches (MS), ont été déshydratées par les filtres-presses et valorisées en co-compostage avec des déchets verts.

Les dépenses liées au fonctionnement – énergie et réactifs :

Electricité : La consommation électrique s'élève à 3 837 501 kWh (-5,3 % par rapport à 2022), soit un ratio de 520 kWh/1000 m³ d'eau traitée ou un ratio de 2,13 kWh/kg DBO₅ éliminé. La dépense de fonctionnement en électricité pour la station d'épuration est de 915 125 € HT (+ 61 % par rapport à 2022 lié à la hausse des coûts de l'électricité).

Eau potable : la consommation d'eau potable a été de 14 742 m³ pour un coût de 23 620 €.

Gaz naturel : En 2023, il a été enregistré une consommation de 13 157 m³ pour un coût de 58 362 € HT (+ 250 % par rapport à 2022).

Polymère : la consommation totale de polymère s'élève à 32,5 tonnes (-30 % par rapport à 2022). Ce poste a engendré une dépense de 94 070 € HT (-35 % par rapport à 2022).

Chlorure ferrique : la consommation en chlorure ferrique s'élève à 752 tonnes (+ 0,5 % par rapport à 2022), ce qui génère un coût de 156 675 € HT (- 4 % par rapport à 2022). Le chlorure ferrique est utilisé pour moitié environ en coagulant sur la filière boue et pour la moitié restante sur la filière eau en traitement physico-chimique du phosphore.

Chaux éteinte : la chaux éteinte est utilisée pour augmenter le pH des boues avant floculation. 190 tonnes (+32 % par rapport à 2022) ont été utilisées au cours de l'année représentant une facture de 42 725 € HT (+ 64 % par rapport à 2022).

Réactifs de désodorisation : Pas de consommation en sel (0 tonne), javel (0 tonne), soude (0 tonne), et acide sulfurique (0 tonne). En 2023, les tours de désodorisation étaient à l'arrêt et n'engendraient pas de consommation de réactifs, tout comme en 2022.

Synthèse des dépenses pour l'année 2023 :

- Energie (électricité + gaz naturel + eau) : 1 074 107 € HT (+ 54 % par rapport à 2022)

- Réactifs (polymère, chlorure ferrique, javel, soude, chlorure de calcium, acide sulfurique, sel et chaux éteinte) : 293 470 € HT (-12 % par rapport à 2022).

Soit un total de 1 367 577 € HT (+ 32 % par rapport à 2022).

Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2023 :

STEU N°6 : POITIERS La folie

Code Sandre de la station : 0486194S0005

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/09/2003								
Commune d'implantation			Poitiers (86194)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			152500								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			37 900								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Le Clain						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		96			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		89			
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		93			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		5		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
Pt		1		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	2.1	99	27.5	95	8.2	97	5.3	92	0.7	91

1.9.2. La station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou



Le système de collecte :

La nouvelle station de traitement des eaux usées des Ecluzelles a été mise en service en octobre 2022. La quasi-totalité des effluents de la commune de Chasseneuil-du-Poitou se déverse dans le système de traitement des eaux usées des Ecluzelles. Les effluents de la zone du Technopôle et du Futuroscope ainsi que le hameau de Basse Payre situés sur la commune de Jaunay-Clan se déversent à la station des Ecluzelles. Grand Poitiers exploite en régie le réseau de collecte qui alimente la station d'épuration des Ecluzelles, à l'exception de la zone du Téléport.

Ce réseau est composé de la façon suivante :

- linéaire du réseau de collecte unitaire : 1 710 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux usées et de refoulement : 36 870 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux pluviales : 34 402 ml.

La décomposition globale du réseau fait apparaître environ 0,4 % de système unitaire et 99,6 % de système séparatif.

Grand Poitiers exploite également en régie 10 postes de relèvement destinés à assurer l'acheminement des effluents jusqu'à la station de traitement des eaux usées.

Le système de traitement :

Les caractéristiques de dimensionnement de cette nouvelle station ont été doublées et sont :

- capacité de 20 000 équivalent-habitants
- débit nominal : 3 125 m³/j
- charge nominale : 1 200 kgDBO₅/j

La station est composée de deux files de traitement : une de 80 m³/h et une de 50 m³/h.

Prétraitement :

L'ensemble des effluents arrive dans deux postes de relevage en parallèles après avoir été dégrillés (20 mm). Ils sont ensuite envoyés sur un deuxième dégrillage (5 mm) puis envoyés dans deux dessableurs/dégraisseurs.

Traitement biologique :

Les eaux usées sont traitées par le procédé classique de boues activées via deux files distinctes. Le traitement biologique est composé de :

- 2 bassins d'aération : (anaérobie 350 m³ + aération 2 310 m³) *2
- 2 clarificateurs : (1 530 m³) *2
- 1 recirculation des boues sur chaque file
- Comptage en sortie

Un traitement physico-chimique du phosphore a lieu dans chacune des files par ajout de solution de chlorure ferrique géré par un analyseur de phosphore en continu.

Traitement des boues :

2 files pouvant prendre la charge nominale de la station chacune :

- une table sous vide (en essai)
- une table d'épaississement suivi d'une Centrifugeuse

Bilan de fonctionnement :

En entrée :

Le débit moyen annuel est de 1 341 m³/j ce qui correspond à une charge hydraulique de 43 % du débit nominal de dimensionnement. 70 % des effluents traités sur la station proviennent de la zone Technopole/Futuroscope. La charge organique moyenne annuelle est de 441,7 kg de DBO5/j (349 kg en 2022). En 2023, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO5 est égal à 2,41. (2.61 en 2022)

Traitement biologique :

Les concentrations de boue des bassins biologiques ont varié entre 3 et 7,5 g/l, permettant un développement bactérien satisfaisant.

Sortie :

L'ensemble des analyses réalisées indique de bonnes performances épuratoires, pour l'ensemble des paramètres : DBO5, DCO, NK, MES, NGL, NH4 et Pt.

Suivi-Maintenance :

- JANVIER - JUILLET : suivi de la station par le constructeur.
- SEPTEMBRE : Maintenance pompe FeCl₃.
- OCTOBRE : Essai table sous-vide
- DECEMBRE : Entretien broyeur

Sous-produit de la station d'épuration :

Les refus de dégrillage sont redirigés vers la station de la Folie.

Le laveur de sable n'a pas encore été mis en fonctionnement.

Boues d'épuration :

841,66 tonnes de boues déshydratées ont été produites sur le site. Elles sont déshydratées à l'aide d'une centrifugeuse. Les siccités obtenues en 2023 sont de l'ordre de 18,7 % (en moyenne) de matières sèches (MS). La totalité de la production, 157,4 tonnes de MS est traitée sur le site de compostage des Millas à Saint-Georges-Les-Baillargeaux.

Synthèse des dépenses :

Electricité :

La consommation électrique s'élève à 641 480 kWh (- 28,5 % par rapport à 2022), soit un ratio de 1 310 kWh/1000 m³ d'eau traitée ou un ratio de 4 KWh/kg DBO5 éliminé. (- 40% par rapport à 2022). Le coût est de 190 350 € HT (+35% par rapport à 2022)

Eau :

La consommation d'eau potable pour 2023 a été de 1 319 m³, pour un montant de 3 015 €.

Polymère :

Sur l'année 2023, la consommation totale de polymère s'élève à 4,2 tonnes (- 30 % par rapport à 2022). Ce poste a engendré une dépense de 12 348 € HT (+ 35 % par rapport à 2022).

Chlorure ferrique :

Ce réactif, injecté dans les deux bassins d'aération, permet de traiter la pollution phosphorée.

Au total, la consommation de ce réactif s'élève à 55 tonnes (28 tonnes en 2022), ce qui génère un coût de 11 500 € HT (+ 75 % par rapport à 2022).

Chaux :

Ce réactif est utilisé au niveau de la table sous vide, une des deux files du traitement des boues. La consommation de ce réactif a été très faible en 2023, car la table est toujours en phase de test et de mise en route.

Synthèse des dépenses pour l'année 2023 :

- Energie (électricité + eau) : 193 365 € HT
- Réactifs (polymère, chlorure ferrique et chaux) : 23 848 € HT

Soit un total de 217 213 € HT, (+ 26 % par rapport à l'année 2022).

Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2023 :

STEU N°7 : CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg

Code Sandre de la station : 0486062S0004

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		25/05/1969											
Commune d'implantation		Chasseneuil-du-Poitou (86062)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		20000											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3 125											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Le Clain											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		94					
DCO		65		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		91					
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		94					
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		89					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		5		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
Pt		1		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		oui		1.6	99	23	97	6.6	98	5.3	93	0.8	92

1.9.3. La station d'épuration de Ligugé



Le système de collecte des effluents :

La quasi-totalité des effluents de la commune de Ligugé et de Smarves se déverse dans le système de traitement des eaux usées de Ligugé. La station de traitement des eaux usées de Ligugé a été mise en service en 2004.

Grand Poitiers exploite le réseau d'assainissement situé sur la commune de Ligugé. Le réseau d'assainissement sur la commune de Smarves est exploité par Eaux de Vienne.

Grand Poitiers exploite en régie le réseau de collecte qui est composé de la façon suivante :

- linéaire du réseau de collecte unitaire : 900 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux usées et de refoulement : 30 000 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux pluviales : 23 600 ml.

Grand Poitiers exploite également en régie 7 postes de relèvement destinés à assurer l'acheminement des effluents jusqu'à la station de traitement des eaux usées. Eaux de Vienne – SIVEER exploite de son côté 5 postes de refoulement acheminant des eaux usées vers la station de Ligugé.

Le système de traitement des eaux usées :

La station de traitement des eaux usées de Ligugé a été mise en service en 2004. Les caractéristiques actuelles de dimensionnement sont :

- capacité de 9 000 équivalent-habitants
- débit nominal : 1 350 m³/j de temps sec
- charge nominale : 540 kgDBO₅/j

Traitement des eaux usées :

La station est composée d'une file de traitement avec trois arrivées distinctes : une arrivée pour la commune de Ligugé, deux arrivées pour la commune de Smarves. Un bassin tampon de (600 m³) a été mis en place pour écrêter les forts débits par temps de pluie.

Prétraitement :

L'ensemble de ces trois arrivées passent par un prétraitement commun. Le dégrillage se fait par un tamisage à grille rotatif avec compacteur en sortie des déchets.

Traitement biologique :

Les eaux usées sont traitées par le procédé classique de boues activées. Le traitement biologique est composé de :

- 1 bassin anoxie (471 m³)
- 1 bassin d'aération (1 338 m³)
- 1 clarificateur (490 m³)
- 1 poste toutes eaux
- 1 puits faisant office de recirculation des boues mais aussi d'extraction vers le traitement des boues
- 1 comptage en sortie.

Traitement des boues

Un puits d'extraction permet d'alimenter l'atelier déshydratation des boues qui dispose d'une table d'égouttage (6 à 8% MS). Les boues sorties de la table d'égouttage sont stockées dans un silo (2 654 m³) en attendant d'être valorisées en épandage.

Bilan de fonctionnement de la station d'épuration :

Entrée

Le débit moyen annuel est de 1 177 m³/j (801 m³/j en 2022), ce qui correspond à une charge hydraulique de 58 % du débit nominal de dimensionnement. La charge organique moyenne annuelle est de 192 kg de DBO₅/j (191 kg en 2021), ce qui représente 35 % de la capacité nominale de la station. En 2023, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO₅ est égal à 3. La répartition des volumes venant de Smarves et Ligugé est quasiment la même.

Traitement biologique

Les concentrations de boue du bassin biologique ont varié entre 2 et 5,4 g/l, permettant un développement bactérien satisfaisant.

Sortie

Les installations ont permis de respecter les normes de qualité vis-à-vis de tous les paramètres DBO₅, DCO, MES, NTK, NGL, NH₄ et Ptotal.

Maintenance

- JANVIER : Changement du racleur de la vis compacteuse sur le tamis rotatif.
- FEVRIER : Modification des réglages sur le variateur eaux industrielles.
- JUIN : Maintenance sur le moteur du filtre eaux industrielles.
- Fin AOUT : Changement des automates de la station.
- OCTOBRE : Changement du motoréducteur et du vérin de la table d'égouttage.
- NOVEMBRE : Mise en place d'une alarme concernant les sécurités du dégrilleur.

Sous-produits :

Les sables, les graisses et les écumes récupérées sur le site de Ligugé sont traitées sur le site de la Folie. Les refus de dégrillage sont traités dans un centre d'enfouissement technique à Gizay (86340).

Boues d'épuration :

1884 tonnes de boues ont été produites sur le site. Avec une siccité moyenne de 4,07 %, soit 77 tonnes de matières sèches.

Les 77 T de boues produites (MS) ont été épandues.

Dépenses de fonctionnement – Energie, Réactifs

Electricité :

La consommation électrique s'élève à 235 380 kWh (-13% par rapport à 2022), soit un ratio de 548 kWh/1000 m³ d'eau traitée ou un ratio de 3,4 kWh/kg DBO₅ éliminé. La dépense de fonctionnement en électricité pour la station d'épuration de Ligugé s'élève à 79 239 € HT (+ 49 % par rapport à 2022).

Eau potable :

La consommation d'eau potable pour 2022 a été de 2 406 m³ (+6 % par rapport à 2022), pour un montant de 4 450 € (+4 % par rapport à 2022).

Polymère :

Le polymère est utilisé pour la floculation des boues avant déshydratation sur une table d'égouttage

Sur l'année 2023, la consommation totale de polymère s'élève à 0,9 tonnes (+ 0 % par rapport à 2022) . Ce poste a engendré une dépense de 2 601 € HT (+30 % par rapport à 2022).

Chlorure ferrique :

Ce réactif, injecté dans le bassin d'aération, permet de traiter la pollution phosphorée.

Au total, la consommation de ce réactif s'élève à 15 tonnes (-34% par rapport à 2022), ce qui génère un coût de 4 217 € HT (- 14 % par rapport à 2022).

Synthèse des dépenses pour l'année 2023 :

- Energie (électricité + eau) : 83 689 € HT (+ 45 % par rapport à 2022)

- Réactifs (polymère et chlorure ferrique) : 6 818 € HT (- 2 % par rapport à 2022)

Soit un total de 90 507 € HT. (+ 40 % par rapport à l'année 2022).

Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2023 :

STEU N°5 : LIGUGÉ Bourg

Code Sandre de la station : 0486133S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/09/2004								
Commune d'implantation			Ligugé (86133)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			9000								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			1350								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Le Clain						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		93			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		93			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		5		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	2.8	99	53	85	26	84	14	76	1	84

1.9.3. Autres stations

Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2023 :

STEU N°1 : BÉRUGES La Torchaise

Code Sandre de la station : 0486024S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			02/2022								
Commune d'implantation			Béruges (86024)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			400								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			52								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		95			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		95			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/2023	oui	6	98	65	89	24	88	61	33	5,2	48

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés									
Date de mise en service			01/01/2001									
Commune d'implantation			Béruges (86024)									
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			120									
Nombre d'abonnés raccordés												
Nombre d'habitants raccordés												
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			18,0									
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85				
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75				
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80				
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/2023		oui	2	100	62,5	95	17,6	99	65	56	6,7	60

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel									
Date de mise en service			01/01/1994									
Commune d'implantation			Béruges (86024)									
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			800									
Nombre d'abonnés raccordés												
Nombre d'habitants raccordés												
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			120,0									
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur			Boivre						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90				
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75				
MES		130		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80				
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70				
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/2023		oui	21	93	176	79	82	87	23	71	6.3	34

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/01/1988									
Commune d'implantation		Chasseneuil-du-Poitou (86062)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		48									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Auxances									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80							
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75							
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/2023	non	140	53	585	9	545	2	65	31	14	0

STEU N°8 : POITIERS Breuil Mingot
Code Sandre de la station : 0486194S0006

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Poitiers (86194)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		60									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80							
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75							
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/2023	oui	3	100	35	97	20	98	19	85	5	59

STEU N°9 : LIGUGÉ Violet

Code Sandre de la station : 0486133S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2002							
Commune d'implantation				Ligugé (86133)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				45							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Menuse									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		95			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		95			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/2023	oui	1	100	15	98	4	99	61	35	7	30

STEU N°10 : CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty

Code Sandre de la station : 0486062S0007

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté de roseaux							
Date de mise en service				01/02/2007							
Commune d'implantation				Chasseneuil du Poitou							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				180							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				27							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80	
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/2023	oui	3	100	30	100	9	100	83	44	2.3	93

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre planté de roseaux								
Date de mise en service			01/01/1998								
Commune d'implantation			Montamisé								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			90								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			13								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
Pt		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/2023	oui	8	94	58	80	8	90	49	27	5	15

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre planté de roseaux								
Date de mise en service			01/12/2011								
Commune d'implantation			Saint Benoît								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			180								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			27								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/2023	oui	1	100	18	100	7	100	49.5	69	6.4	79

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boues activées								
Date de mise en service			01/01/2005								
Commune d'implantation			Chasseneuil du poitou								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			124								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			19								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/2023	oui	5	99	50	96	166	90	69	40	8	41

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
LIGUGÉ Bourg (Code Sandre : 0486133S0004)	46.9	76.7
POITIERS La folie (Code Sandre : 0486194S0005)	2396	2584.10
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg (Code Sandre : 0486062S0004)	112.7	157.74
Total des boues produites	2555.6	2818.54

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
LIGUGÉ Bourg (Code Sandre : 0486133S0004)	46,9	76,7
POITIERS La folie (Code Sandre : 0486194S0005)	2 396	2 584,1
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg (Code Sandre : 0486062S0004)	112,7	157,74
Total des boues évacuées	2 555,6	2 818,54

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 990	2 990
Participation aux frais de branchement	1 109	1 150

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,5863 €/m ³	1,6275 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 01/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 01/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 01/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant la participation aux frais de branchement.

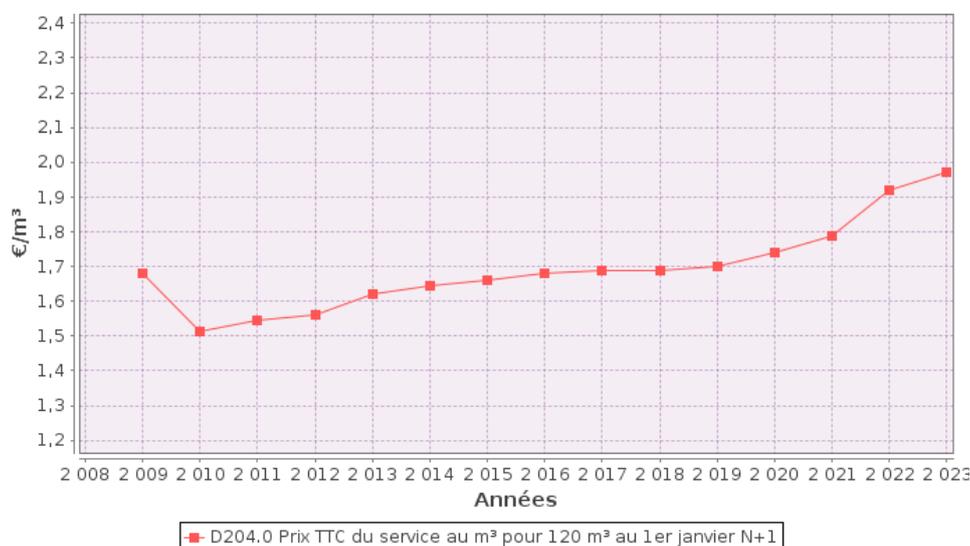
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	190,36	195,30	2,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	190,36	195,30	2,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	20,96	21,45	2,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,16	40,65	1,2%
Total	230,52	235,95	2,4%
Prix TTC au m³	1,92	1,97	2,6%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas de Grand Poitiers , le tarif pour chaque commune est identique :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m ³	Prix au 01/01/2024 en €/m ³
Biard	1.58	1.62
Buxerolles	1.58	1.62
Béruges	1.58	1.62
Chasseneuil-du-Poitou	1.58	1.62
Croutelle	1.58	1.62
Fontaine-le-Comte	1.58	1.62
Ligugé	1.58	1.62
Mignaloux-Beauvoir	1.58	1.62
Migné-Auxances	1.58	1.62
Montamisé	1.58	1.62
Poitiers	1.58	1.62
Saint-Benoît	1.58	1.62
Vouneuil-sous-Biard	1.58	1.62

La facturation est effectuée avec une fréquence :

semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Hausse des factures d'électricité, hausse des prix des matériaux, des fournitures et des réactifs,

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	10 031 306	10 734 702	+7
Recettes Participation Assainissement Collectif	1 817 747	2 000 172	+10
Recettes pénalités (défaut de raccordement)	231 353	214 041	-8
Recette pour boues et effluents importés	127 672	0	-100
Contribution au titre des eaux pluviales	1 500 000	1 200 000	-20
Recettes liées aux travaux	138 807	241 560	+74
Centrifugation des boues	32 060	52 971	+65
Matières de vidange	104 277	138 271	+32
Total des recettes	13 983 222	14 581 717	+ 4.28

La diminution des recettes de fonctionnement de la contribution au titre des eaux pluviales s'explique par un transfert de 300 000 euros sur les dépenses d'investissement. Les recettes liées au traitement des effluents importés de Smarves ont été encaissés en décalé sur l'exercice 2024.

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 14 581 717 € (10 031 306 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 48 416 abonnés potentiels (100% pour 2022).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		32,88%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	69,54%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	29,2%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	26

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 26 pour l'exercice 2023 (36 pour 2022).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	7	—	100
BÉRUGES Bourgversé	4,5	100	100
BÉRUGES Bourg	38,5	100	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	7,5	100	0
LIGUGÉ Bourg	192	100	100
POITIERS La folie	4 565	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	441	100	100
POITIERS Breuil Mingot	2	100	100
LIGUGÉ Virolet	1,1	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	67,5	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	0,15	100	100
SAINT-BENOIT Flée	19,8	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	10	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2022).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	7	—	100
BÉRUGES Bourguersé	4,5	100	100
BÉRUGES Bourg	38,5	100	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	7,5	100	0
LIGUGÉ Bourg	192	100	100
POITIERS La folie	4 565	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	441	100	100
POITIERS Breuil Mingot	2	100	100
LIGUGÉ Virolet	1,1	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	67,5	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	0,15	100	100
SAINT-BENOIT Flée	19,8	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	10	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	7	—	100
BÉRUGES Bourguersé	4,5	100	100
BÉRUGES Bourg	38,5	0	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	7,5	100	0
LIGUGÉ Bourg	192	100	100
POITIERS La folie	4 565	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	441	0	100
POITIERS Breuil Mingot	2	100	100
LIGUGÉ Virolet	1,1	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	67,5	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	0,15	100	100
SAINT-BENOIT Flée	19,8	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	10	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (92 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

LIGUGÉ Bourg :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : épandage.	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	76.7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		76,7

POITIERS La folie :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2584.1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2 584,1

CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	157.74
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		157,74

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 8 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0,056 pour 1000 habitants (0,05 en 2022).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 100

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 12 par 100 km de réseau (12,3 en 2022).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,3	0,4	0,41	0,4	0,37

Au cours des 5 dernières exercices, 15,43 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,37% (0,4% en 2022).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
BÉRUGES La Torchaise	1	1	—	100
BÉRUGES Bourgversé	1	1	100	100
BÉRUGES Bourg	1	1	50	100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	1	0	100	0
LIGUGÉ Bourg	24	23	91,7	95,8
POITIERS La folie	159	158	99,4	99,4
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	26	26	58,3	100
POITIERS Breuil Mingot	1	1	100	100
LIGUGÉ Virolet	1	1	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	1	1	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	1	1	100	100
SAINT-BENOIT Flée	1	1	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **99,3** (95,9 en 2022).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **120** (120 en 2022).

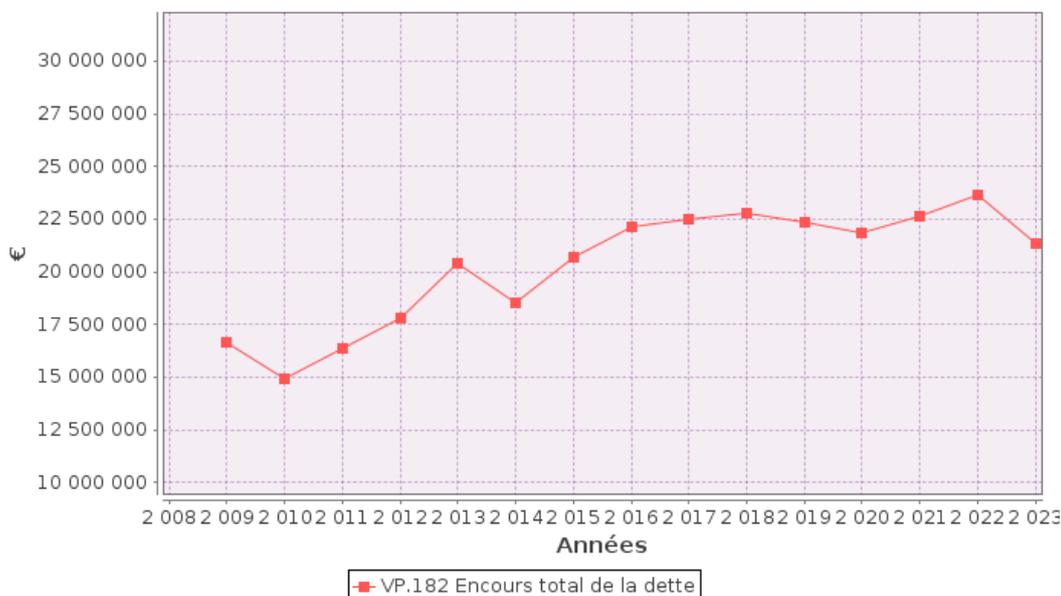
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	23 623 342,56	21 337 919,93
Épargne brute annuelle en €	4 484 965	4 200 115
Durée d'extinction de la dette en années	5,3	5,1



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	421 509,72	330 744,05
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	11 683 662,31	12 901 005,78
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	3,61	2,56

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 456

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 9,42 pour 1000 abonnés (7,86 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 465 210	4 409 685
Montants des subventions en €	3 754 998	1 077 404
Montants des contributions du budget général en €	150 000	450 000

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	23 623 342,56	21 337 919,93
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 244 400
	en intérêts	270 994

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 3 187 294 € (3 165 538 € en 2022).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel 2022-2028	2024	6 736 500

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le FSL a reçu 61 demandes d'abandon de créance et en a accordé une à 26 dossiers pour un montant total de 6 380,24 € (62 dossiers en 2022, 31 aides accordées pour 7 448,29€).

82 091,26 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0122 €/m³ pour l'année 2023 (0,0043 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Association Poitiers Moundou : construction de latrines dans divers établissements scolaires à Moundou-Tchad	20 000
Initiatives Développement : programme de promotion de l'assainissement au Tchad	20 000
Aide au développement du Cambodge : favoriser l'accès à l'assainissement dans des écoles au Cambodge	12 000

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	141 348	142 889
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	94	94
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 555,6	2 818,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,92	1,97
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	36	26
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0043	0,0122
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,05	0,056
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	12,3	12
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,4%	0,37%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	95,9%	99,3%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,3	5,1
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,61%	2,56%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	7,86	9,42